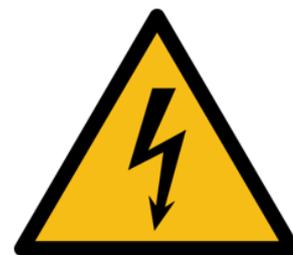


HABILITATION ÉLECTRIQUE NF C18-510		HABILITATION ÉLECTRIQUE NF C18-550	
Exécutant - B0/H0/H0V	4	Chargé de réparation - Exécutant - B0L	22
Chargé de chantier - B0/H0/H0V	5	Chargé de travaux - Exécutant - B2L/B2VL/B1L/B1VL	23
Exécutant - HF/BF	6	Chargé d'intervention - Chargé d'essais - BRL/BEL Essai	24
Chargé de chantier - HF/BF	7	Chargé de consignation - BCL	25
Chargé d'interventions élémentaires - BS	8	Chargé de travaux - Exécutant - B2XL/B1XL « dépannage- Remorquage »-« Déconstruction »-« Crash test et Homo- logation »	26
Chargé d'opé spé de manœuvre - BE/HE Manoeuvre	9	Chargé de travaux - Exécutant - B2XL/B1XL « Contrôle technique »- « Expert auto »	27
Chargé d'opé BT élémentaires chaîne PV - BP	10	Chargé de travaux - Exécutant - B2XL/B1XL « Batterie »	28
Exécutant - H1/H1V/B1/B1V	11	Chargé de travaux – Exécutant – B2XL/B1XL « Service de secours »	29
Chargé de travaux - H2/H2V/H2V Essai/B2/B2V/...	12	Chargé de travaux - Exécutant - B2TL/B1TL	30
Chargé d'interventions générales - BR	13	Recyclage NF C 18-550	31
Chargé de consignation - BC	14		
Chargé d'opé spé de Vérification/Mesurage - HE/BE...	15		
Recyclage Exécutant - H0V/H0/B0	16		
Recyclage Chargé de chantier - H0V/H0/B0	17		
Recyclage BS/HE-BE Manoeuvre	18		
Recyclage électricien BT-HTA	19		
Recyclage Exécutant - Chargé de chantier – HF/BF	20		
SECOURISME			
		Devenir acteur SST	33
		Maintien et Actualisation des Compétences du SST	34
		Initiation aux gestes de premier secours	35
		Initiation à l'utilisation du défibrillateur automatisé ex- terne	36
ERGONOMIE			
Devenir acteur PRAP IBC	38		
Maintien et Actualisation des Compétences de l'acteur PRAP IBC	39		
Sensibilisation aux risques liés aux gestes et postures	40		
INCENDIE			
		Équipier de Première Intervention	42
		Évacuation des locaux / Guide file - Serre file	43
		Manipulation d'extincteurs	44
AIPR			
Préparation à l'examen AIPR – Opérateur débutant	46		
Préparation à l'examen AIPR – Opérateur expert	47		
Préparation à l'examen AIPR – Encadrant débutant	48		
Préparation à l'examen AIPR – Encadrant expert	49		
Préparation à l'examen AIPR – Concepteur débutant	50		
Préparation à l'examen AIPR – Concepteur expert	51		
Préparation à l'examen AIPR – Recyclage	52		
Test sec	53		
AUTORISATION DE CONDUITE			
		Chariot	55
		PEMP	56
		Gerbeur accompagnant	57
		Pont roulant	58
FORMATION DE FORMATEUR			
Fo. Habilitation Électrique non-électricien	60		
Fo. Habilitation Électrique électricien & non-électricien	61		
ÉLECTROTECHNIQUE			
		Les bases en électricité industrielle - débutant	63

RISQUES ELECTRIQUES – NF C 18-510

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	100%
QUALITÉ DES FORMATEURS :	100%
SATISFACTION GLOBALE :	100%
TAUX DE RÉUSSITE :	100%



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010, applicable depuis le 1^{er} juillet 2011.

Article R4544-10 : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.
L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité (IS) particulières au travail à effectuer.

Article R4544-44 : L'employeur définit et met en œuvre les mesures de prévention de façon à supprimer ou, à défaut, de réduire autant qu'il est possible le risque d'origine électrique lors des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Article R4324-21 : Les installations électriques des équipements de travail sont réalisées de façon à prévenir les risques d'origine électrique, conformément aux prescriptions fixées par arrêté des ministres chargés du Travail et de l'Agriculture.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (08h00) - 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

- Personnel non-électricien exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques.
- Personnel non-électricien exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.
- Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 225€ HT / stagiaire

Durée et validité

1,5 jour (10h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

- Personnel non-électricien dirigeant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques.
- Personnel non-électricien exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.
- Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.
- Permettre au chargé de chantier d'organiser des travaux d'ordre non électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (08h00) - 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

- Personnel non-électricien exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des canalisations électriques enterrées.
- Personnel non-électricien exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.
- Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 225€ HT / stagiaire

Durée et validité

1,5 jour (10h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

- Personnel non-électricien dirigeant des travaux d'ordre non électrique à proximité des canalisations électriques isolées enterrées.
- Personnel non-électricien exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.
- Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.
- Permettre au chargé de chantier d'organiser des travaux d'ordre non électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) - 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des connaissances élémentaires en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Personnel non-électricien chargé d'accomplir des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations et des équipements électriques.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques.
- Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention de remplacement et de raccordement en basse tension.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des connaissances élémentaires en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Personnel non-électricien chargé de réaliser des manœuvres d'exploitations autorisées et des réarmements de protection dans les locaux de service électriques.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et/ou HT.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres d'exploitations sur des installations et équipements électriques.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (10h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des connaissances élémentaires en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Personnel non-électricien exécutant des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques.

Objectifs

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions et consignes de sécurité électrique et des risques présentés lors de la pose des panneaux photovoltaïques.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 450€ HT ou 525€ HT / stagiaire

Durée et validité

3 Jours + 0,5 jour si module HT (21h00 ou 24h30) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Personnel électricien ou électromécanicien chargé d'exécuter des travaux hors tension ou dans le voisinage de pièces nues sous tension.

Objectifs

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation.
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et/ou HT.
- Appliquer les consignes de sécurité en BT et/ou HT liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectués sur des ouvrages ou des installations électriques.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 450€ HT ou 525€ HT / stagiaire

Durée

3 Jours + 0,5 jour si module HT (21h00 ou 24h30) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Personnel électricien ou électromécanicien chargé de diriger des travaux hors tension ou dans le voisinage de pièces nues sous tension.

Objectifs

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation.
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et/ou HT.
- Appliquer les consignes de sécurité en BT et/ou HT liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectués sur des ouvrages ou des installations électriques.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 450€ HT / stagiaire

Durée et validité

3 jours (21h00) - 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Personnel électricien ou électromécanicien chargé de réaliser des interventions d'entretien et de dépannage.

Objectifs

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation.
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et/ou HT.
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux interventions effectuées sur des ouvrages ou des installations électriques.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 375€ HT ou 450€ HT / stagiaire

Durée et validité

2,5 jours si BC ou 3 jours si HC (17h30 ou 21h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Personnel électricien ou électromécanicien chargé d'exécuter des consignations en BT et/ou en HT.

Objectifs

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation.
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et/ou HT.
- Appliquer les consignes de sécurité en BT et/ou liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectués sur des ouvrages ou des installations électriques.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 375€ HT ou 450€ HT / stagiaire

Durée et validité

2,5 jours si BT / 3 jours si HT (17h30 ou 21h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Personnel électricien ou électromécanicien chargé d'exécuter des opérations spécifiques de vérifications et de mesurages en BT et/ou en HT.

Objectifs

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation.
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et/ou HT.
- Appliquer les consignes de sécurité en BT et/ou HT liées aux opérations spécifiques de vérifications et de mesurages sur des ouvrages ou des installations électriques.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (07h00) - 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Avoir suivi la formation initiale BO-HO-HOV.
- Avoir son titre d'habilitation.
- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

- Personnel non-électricien exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques.
- Personnel non-électricien exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

Objectifs

- Permettre au stagiaire de réactualiser sa connaissance et sa maîtrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée.
- Permettre aux stagiaires d'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510/A1 de février 2020.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (07h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Avoir suivi la formation initiale Chargé de chantier BO-HO-HOV.
- Avoir son titre d'habilitation.
- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

- Personnel non-électricien exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques.
- Personnel non-électricien exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

Objectifs

- Permettre au stagiaire de réactualiser sa connaissance et sa maîtrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée.
- Permettre aux stagiaires d'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510/A1 de février 2020.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 225€ HT / stagiaire

Durée et validité

1,5 jour (10h30) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Avoir suivi la formation initiale BS, BE Manœuvre, HE Manœuvre (HTA).
- Avoir des connaissances en électricité.
- Avoir son titre d'habilitation.
- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage).

Personnes concernées

- Personnel non-électricien réalisant des interventions élémentaires sur des installations électriques.
- Personnel non-électricien réalisant des manœuvres d'exploitation sur des installations électriques.

Objectifs

- Permettre au stagiaire de réactualiser sa connaissance et sa maîtrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée.
- Permettre aux stagiaires d'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510/A1 de février 2020.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 225€ HT / stagiaire

Durée et validité

1,5 jour (10h30) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Avoir suivi la formation initiale électricien BT et/ou HT
- Avoir son titre d'habilitation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage).

Personnes concernées

- Personnel électricien ou électromécanicien chargé en BT et HT d'exécuter des consignations et/ou des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des Essais, Mesures et Vérifications.
- Personnel électricien ou électromécanicien chargé en BT et HT de diriger des travaux hors tension.

Objectifs

- Permettre au stagiaire de réactualiser sa connaissance et sa maîtrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée.
- Permettre aux stagiaires d'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510/A1 de février 2020.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation dont le symbole contient la lettre B n'entraîne pas une habilitation dont le symbole contient la lettre H, et réciproquement.
- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération.
- Une habilitation d'indice numérique déterminé entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur, mais exclusivement pour les opérations sur les ouvrages ou les installations du même domaine de tension et pour une même nature d'opération.
- Une habilitation BIV ou HIV entraîne une habilitation BI ou HI ; de même, une habilitation B2V ou H2V entraîne une habilitation B2 ou H2.
- Une habilitation symboles BC ou HC n'entraîne pas l'attribution des autres types d'habilitation et réciproquement.
- Une habilitation symbole BR inclut une habilitation symbole BS.
- Une habilitation relative à une opération n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 225€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (07h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Avoir suivi la formation initiale Chargé de chantier ou Exécutant BF-HF.
- Avoir son titre d'habilitation.
- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

- Personnel non-électricien dirigeant des travaux d'ordre non électrique à proximité des canalisations électriques isolées enterrées.
- Personnel non-électricien exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des canalisations électriques enterrées.
- Personnel non-électricien exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

Objectifs

- Permettre au stagiaire de réactualiser sa connaissance et sa maîtrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée.
- Permettre aux stagiaires d'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-510.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

RISQUES ELECTRIQUES – NF C 18-550

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	97%
QUALITÉ DES FORMATEURS :	100%
SATISFACTION GLOBALE :	100%
TAUX DE RÉUSSITE :	100%



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010, applicable depuis le 1^{er} juillet 2011.

Article R4544-10 : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité (IS) particulières au travail à effectuer.

Article R4544-44 : L'employeur définit et met en œuvre les mesures de prévention de façon à supprimer ou, à défaut, de réduire autant qu'il est possible le risque d'origine électrique lors des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Article R4324-21 : Les installations électriques des équipements de travail sont réalisées de façon à prévenir les risques d'origine électrique, conformément aux prescriptions fixées par arrêté des ministres chargés du Travail et de l'Agriculture.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (07h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Aucune connaissance en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

- Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère non électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.
- Personnel non-électricien effectuant des opérations simples d'ordre électrique sur des véhicules/engins ou à proximité.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Posséder des connaissances en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération ;
- Une habilitation relative à une opération spécifique ou une opération particulière n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.
- Une habilitation d'indice numérique déterminé entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur pour les opérations sur les équipements électriques du même champ d'application ;
- Une habilitation autorisant d'opérer au voisinage renforcé entraîne l'attribution de l'habilitation permettant d'opérer au voisinage simple pour des opérations sur les équipements électriques du même champ d'application.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) - 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Posséder des connaissances en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération ;
- Une habilitation relative à une opération spécifique ou une opération particulière n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.
- Une habilitation autorisant d'opérer au voisinage renforcé entraîne l'attribution de l'habilitation permettant d'opérer au voisinage simple pour des opérations sur les équipements électriques du même champ d'application.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) - 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Posséder des connaissances en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération ;
- Une habilitation relative à une opération spécifique ou une opération particulière n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.
- Une habilitation autorisant d'opérer au voisinage renforcé entraîne l'attribution de l'habilitation permettant d'opérer au voisinage simple pour des opérations sur les équipements électriques du même champ d'application.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Posséder des connaissances en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération ;
- Une habilitation relative à une opération spécifique ou une opération particulière n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.
- Une habilitation d'indice numérique déterminé entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur pour les opérations sur les équipements électriques du même champ d'application ;
- Une habilitation autorisant d'opérer au voisinage renforcé entraîne l'attribution de l'habilitation permettant d'opérer au voisinage simple pour des opérations sur les équipements électriques du même champ d'application.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Posséder des connaissances en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération ;
- Une habilitation relative à une opération spécifique ou une opération particulière n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.
- Une habilitation d'indice numérique déterminé entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur pour les opérations sur les équipements électriques du même champ d'application ;
- Une habilitation autorisant d'opérer au voisinage renforcé entraîne l'attribution de l'habilitation permettant d'opérer au voisinage simple pour des opérations sur les équipements électriques du même champ d'application.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Posséder des connaissances en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération ;
- Une habilitation relative à une opération spécifique ou une opération particulière n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.
- Une habilitation d'indice numérique déterminé entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur pour les opérations sur les équipements électriques du même champ d'application ;
- Une habilitation autorisant d'opérer au voisinage renforcé entraîne l'attribution de l'habilitation permettant d'opérer au voisinage simple pour des opérations sur les équipements électriques du même champ d'application.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Posséder des connaissances en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération ;
- Une habilitation relative à une opération spécifique ou une opération particulière n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.
- Une habilitation d'indice numérique déterminé entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur pour les opérations sur les équipements électriques du même champ d'application ;
- Une habilitation autorisant d'opérer au voisinage renforcé entraîne l'attribution de l'habilitation permettant d'opérer au voisinage simple pour des opérations sur les équipements électriques du même champ d'application.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Posséder des connaissances en électricité sur les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée, est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Mise à disposition d'un véhicule à motorisation thermique, électrique ou hybride.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

- Une habilitation relative à un type d'opération est spécifique à celle-ci et ne peut autoriser une autre nature d'opération ;
- Une habilitation relative à une opération spécifique ou une opération particulière n'entraîne pas l'attribution d'un autre type d'habilitation.
- Une habilitation d'indice numérique déterminé entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur pour les opérations sur les équipements électriques du même champ d'application ;
- Une habilitation autorisant d'opérer au voisinage renforcé entraîne l'attribution de l'habilitation permettant d'opérer au voisinage simple pour des opérations sur les équipements électriques du même champ d'application.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**

Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour

Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (07h00) – 3 ans

S'agissant d'un maintien des compétences, la durée est divisée par deux pour la partie théorique et reste de temps égal pour la partie pratique.

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

Suivant les disponibilités du client (formation intra)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures

- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que le recyclage. Les savoirs et les savoir-faire sont les mêmes que celles décrites dans la formation initiale.

Personnes concernées

Tous les salariés devant effectuer des opérations à caractère électrique ou non électrique au voisinage de batterie ou d'équipements de véhicules/engins à motorisation électrique ou motorisation hybride doivent posséder un titre d'habilitation adapté.

Objectifs

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations sur véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NF C 18-550.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC +2 dans les métiers de l'électrotechnique.
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	91,33%
QUALITÉ DES FORMATEURS :	100%
SATISFACTION GLOBALE :	100%
TAUX DE RÉUSSITE :	100%



CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article **R. 4224-15** du Code du Travail prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

L'article **R.4224-16** du Code du Travail impose à l'employeur, lorsqu'il ne dispose pas d'infirmier(e), d'organiser les secours, après avis du médecin du travail et en liaison avec les services de secours d'urgence. Ceci implique la présence dans l'entreprise de salariés formés au secourisme et de préférence au sauvetage secourisme du travail (SST).

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 2 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Personnes concernées

Tout salarié souhaitant assurer la fonction d'acteur SST dans son entreprise.

Objectifs

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative assurée tout au long de la formation.
- Évaluation certificative des compétences SST conforme au document de référence SST de l'INRS.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un certificat de SST aux stagiaires ayant validé leur évaluation certificative.
- Remise d'un livret « aide-mémoire INRS » à tous les stagiaires.

Équivalence et allègement de formation

- Conformément à l'article I de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour ans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau I » (PSCI).
- En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau I » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire.
- L'équivalence AFGSU/PSCI (arrêté du 23 août 2019) et PSEI/PSCI (arrêté du 24 août 2007), les titulaires de l'AFGSU (niveau I ou niveau 2) et les titulaires du PSEI (ou par extension du PSE2) peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un certificat de formateur SST.
- Titulaire du certificat de formateur de formateurs SST.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (07h00) – 2 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.

Personnes concernées

Tout salarié souhaitant maintenir et actualiser leurs compétences de SST.

Objectifs

- Maintenir et actualiser ses compétences afin d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative assurée tout au long de la formation.
- Évaluation certificative des compétences SST conforme au document de référence SST de l'INRS.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un certificat de SST aux stagiaires ayant validé leur évaluation certificative.
- Remise d'un livret « aide-mémoire INRS » à tous les stagiaires.

Équivalence et allègement de formation

- Conformément à l'article I de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour ans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau I » (PSCI).
- En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau I » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire.
- L'équivalence AFGSU/PSCI (arrêté du 23 août 2019) et PSEI/PSCI (arrêté du 24 août 2007), les titulaires du l'AFGSU (niveau I ou niveau 2) et les titulaires du PSEI (ou par extension du PSE2) peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un certificat de formateur SST.
- Titulaire du certificat de formateur de formateurs SST.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée

1 jour (08h00)

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Aucune connaissance en secourisme n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Personnes concernées

Toute personne souhaitant découvrir les gestes qui sauvent.

Objectifs

- Acquérir des connaissances dans le domaine du secourisme.
- Être capable d'apporter les premiers soins dans l'attente de l'arrivée d'un sauveteur secouriste du travail et des secours

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

Évaluation continue réalisée tout au long de la formation.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de formations aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un certificat de formateur SST.
- Titulaire du certificat de formateur de formateurs SST.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 250€ HT / jour
Inter-entreprises : 75€ HT / stagiaire

Durée

0,5 jour (04h00)

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Personnes concernées

- Tout personnel secouriste exerçant dans un établissement doté d'un défibrillateur Automatisé Externe.
- Tout personnel secouriste exerçant dans un établissement doté d'un défibrillateur semi-automatique.
- Toute personne souhaitant découvrir la mise en œuvre d'un DAE.

Objectifs

- Perfectionner ses connaissances pour secourir une personne en arrêt cardiaque.
- Être capable d'utiliser un DAE en toute sécurité sur une personne en arrêt cardio-respiratoire.
- Intégrer le DAE au matériel de secours d'urgence et de réanimation.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de formations aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un certificat de formateur SST.
- Titulaire du certificat de formateur de formateurs SST.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	100%
QUALITÉ DES FORMATEURS :	100%
SATISFACTION GLOBALE :	100%
TAUX DE RÉUSSITE :	100%



CADRE RÉGLEMENTAIRE

R.4541-3 : L'employeur prend les mesures d'organisation. Appropriées ou utilise les moyens appropriés, et notamment les équipements mécaniques, afin d'éviter le recours à la manutention manuelle de charges par les travailleurs.

R.4541-5 : Lorsque la manutention manuelle ne peut pas être évitée, l'employeur :

1. Évalue les risques que font encourir les opérations de manutention pour la santé et la sécurité des travailleurs.
2. Organise les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques, notamment dorso-lombaires, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 300€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 2 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation acteur PRAP IBC.

Personnes concernées

Tout salarié souhaitant assurer la fonction d'acteur PRAP IBC dans son entreprise.

Objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative assurée tout au long de la formation.
- Évaluation certificative comprenant 2 épreuves (une analyse de situation de travail et une mise en œuvre d'une technique gestuelle).

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de formations aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un certificat PRAP aux stagiaires ayant validé leur évaluation certificative.
- Remise d'un livret « ED 7201 INRS » à tous les stagiaires.

Équivalence et allègement de formation

- Pas d'équivalence pour la formation PRAP IBC.
- Pas de possibilité de valider des modules/blocs de compétences séparément.

Qualifications du formateur

- Titulaire du certificat de formateur PRAP IBC.
- Titulaire du certificat de formateur de formateurs PRAP IBC.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 500€ HT / jour
Inter-entreprises : 150€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (07h00) – 2 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Être titulaire du certificat d'acteur PRAP IBC

Personnes concernées

Tout salarié souhaitant maintenir et actualiser leurs compétences d'acteur PRAP IBC

Objectifs

- Rappeler l'importance des atteintes à la santé et leurs conséquences
- Rappeler et mettre à jour les principes de prévention et de sécurité physique
- Maintenir et actualiser les compétences de l'acteur PRAP IBC afin qu'il soit source de proposition et d'amélioration au sein de son établissement

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative assurée tout au long de la formation.
- Évaluation certificative comprenant 2 épreuves (une analyse de situation de travail et une mise en œuvre d'une technique gestuelle).

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de formations aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un certificat PRAP aux stagiaires ayant validé leur évaluation certificative.
- Remise d'un livret « ED 7201 INRS » à tous les stagiaires.

Équivalence et allègement de formation

- Pas d'équivalence pour la formation PRAP IBC.
- Pas de possibilité de valider des modules/blocs de compétences séparément.

Qualifications du formateur

- Titulaire du certificat de formateur PRAP IBC.
- Titulaire du certificat de formateur de formateurs PRAP IBC.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 250€ HT / ½ journée
Inter-entreprises : 75€ HT / stagiaire

Durée

0,5 jour (04h00)

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Prérequis

Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Personnes concernées

Toute personne souhaitant limiter les risques lors de ports de charge et des gestes professionnels.

Objectifs

- Rappeler l'importance des atteintes à la santé et leurs conséquences.
- Rappeler et mettre à jour les principes de prévention et de sécurité physique.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

Évaluation formative assurée tout au long de la formation.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de formations aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence ou de possibilité de valider des modules/blocs de compétences séparément.

Qualifications du formateur

- Titulaire du certificat de formateur PRAP IBC.
- Titulaire du certificat de formateur de formateurs PRAP IBC.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	100%
QUALITÉ DES FORMATEURS :	100%
SATISFACTION GLOBALE :	100%
TAUX DE RÉUSSITE :	100%



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Article R.4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R.4227-29 : Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 mètres carrés de plancher. Il existe au moins un appareil par niveau. Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.

Article R.4227-30 : Si nécessaire, l'établissement est équipé de robinets d'incendie armés, de colonnes sèches, de colonnes humides, d'installations fixes d'extinction automatique d'incendie ou d'installations de détection automatique d'incendie.

Article R.4227-31 : Les dispositifs d'extinction non automatiques sont d'accès et de manipulation faciles.

Article R.4227-32 : Quand la nécessité l'impose, une quantité de sable ou de terre meuble proportionnée à l'importance de l'établissement, à la disposition des locaux et à la nature des travaux exécutés est conservée à proximité des emplacements de travail, avec un moyen de projection, pour servir à éteindre un commencement d'incendie.

Article R.4227-33 : Les installations d'extinction font l'objet d'une signalisation durable aux endroits appropriés.

Circulaire DRT N°85-07 du 14 avril 1995 : Le contenu des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires, conduit à réaliser périodiquement un exercice d'évacuation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 350€ HT / ½ journée
Inter-entreprises : 75€ HT / stagiaire

Durée et validité

0,5 jour (04h00) – 1 an

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Personnes concernées

L'ensemble du personnel susceptible d'être amené à éteindre un incendie.

Objectifs

Acquérir les connaissances théoriques de base et pratiques à la prévention et à la lutte contre les incendies dans l'établissement.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

Évaluation formative assurée tout au long de la formation.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence ou de possibilité de valider des modules/blocs de compétences séparément.

Qualifications du formateur

- Pompier
- Titulaire du certificat SSIAP 3

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 350€ HT / ½ journée
Inter-entreprises : 75€ HT / stagiaire

Durée et validité

0,5 jour (04h00) – 1 an

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Personnes concernées

L'ensemble du personnel susceptible d'être amené à éteindre un incendie.

Objectifs

Acquérir les connaissances théoriques de base et pratiques à la prévention et à la lutte contre les incendies dans l'établissement.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

Évaluation formative assurée tout au long de la formation.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation.

Qualifications du formateur

- Pompier
- Titulaire du certificat SSIAP 3

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence ou de possibilité de valider des modules/blocs de compétences séparément.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 175€ HT / heure
Inter-entreprises : 75€ HT / stagiaire

Durée et validité

02h00 – 2 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Personnes concernées

L'ensemble du personnel susceptible d'être amené à éteindre un incendie.

Objectifs

Savoir utiliser les moyens de d'extinctions appropriés.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

Évaluation formative assurée tout au long de la formation.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence ou de possibilité de valider des modules/blocs de compétences séparément.

Qualifications du formateur

- Pompier
- Titulaire du certificat SSIAP 3

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	100 %
QUALITÉ DES FORMATEURS :	100 %
SATISFACTION GLOBALE :	100 %
TAUX DE RÉUSSITE :	100 %

**CADRE RÉGLEMENTAIRE**

A compter du 01 janvier 2018, toute personne intervenant à proximité des réseaux devra disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

L'AIPR a un caractère obligatoire pour les intervenants du BTP appartenant au :

Profil concepteur : personne intervenant pour le compte du responsable du projet, du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, dans le cadre de la préparation ou du suivi des projets de travaux.

Un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme prestataire intervenant à sa demande doit justifier d'une AIPR au titre du profil concepteur.

Profil encadrant : personnel de l'entreprise de travaux intervenant sous la responsabilité de l'exécutant des travaux et en charge de l'encadrement des travaux (chef d'équipe, chef de chantier, conducteurs de travaux, chargé d'études...).

Au moins en salarié profil encadrant doit également être détenteur d'une AIPR.

Profil opérateur : l'AIPR est obligatoire pour toute personne ayant pour mission de réaliser des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés. L'autorisation doit être délivré, soit, lorsqu'il s'agit du conducteur d'engin, soit, lors d'une intervention dans le cadre de travaux urgents (jusqu'au 1er janvier 2019, un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents devra justifier d'une AIPR).

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 650€ HT / jour
Inter-entreprises : 390€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être en possession de sa carte nationale d'identité valide.

Personnes concernées

Conducteurs de travaux, chargé d'études, personnels de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, personnels de maîtrise d'ouvrage, personnels réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux

Objectifs

- Acquérir les nouvelles connaissances sur la réglementation Déclaration de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et son guide technique,
- Comprendre les obligations de chaque partie prenante,
- Connaître les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux à adopter pour la sécurité des biens et des personnes,
- Préparer les stagiaires à l'obtention de l'examen qui se déroule sous forme d'un QCM.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

QCM réalisé sur le site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) à l'aide de tablettes mises à disposition des stagiaires.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de compétences si réussite au QCM-AIPR, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Concepteur.

Équivalence et allègement de formation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée par la détention par l'agent concerné d'au moins un des documents suivants établissant sa compétence :

- Un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle des secteurs professionnels concernés par les travaux proximité des réseaux, datant de moins de 5 ans.
- Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) en cours de validité, et prenant en compte la sécurité des travaux à proximité des réseaux.
- Une attestation de compétences délivrée à la suite d'un examen par QCM, datant de moins de 5 ans.
- Un justificatif de compétences équivalent à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre état membre de l'Union européenne.

Qualifications du formateur

Formateur AIPR titulaire d'une attestation AIPR de concepteur.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 650€ HT / jour
Inter-entreprises : 390€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (08h00) - 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être en possession de sa carte nationale d'identité valide.

Personnes concernées

Conducteurs de travaux, chargé d'études, personnels de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, personnels de maîtrise d'ouvrage, personnels réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux

Objectifs

- Acquérir les nouvelles connaissances sur la réglementation Déclaration de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et son guide technique,
- Comprendre les obligations de chaque partie prenante,
- Connaître les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux à adopter pour la sécurité des biens et des personnes,
- Préparer les stagiaires à l'obtention de l'examen qui se déroule sous forme d'un QCM.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

QCM réalisé sur le site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) à l'aide de tablettes mises à disposition des stagiaires.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de compétences si réussite au QCM-AIPR, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Concepteur.

Équivalence et allègement de formation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée par la détention par l'agent concerné d'au moins un des documents suivants établissant sa compétence :

- Un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle des secteurs professionnels concernés par les travaux proximité des réseaux, datant de moins de 5 ans.
- Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) en cours de validité, et prenant en compte la sécurité des travaux à proximité des réseaux.
- Une attestation de compétences délivrée à la suite d'un examen par QCM, datant de moins de 5 ans.
- Un justificatif de compétences équivalent à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre état membre de l'Union européenne.

Qualifications du formateur

Formateur AIPR titulaire d'une attestation AIPR de concepteur.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 650€ HT / jour
Inter-entreprises : 390€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être en possession de sa carte nationale d'identité valide.

Personnes concernées

Salariés sous la direction du responsable de projet : chefs de chantier ou conducteur de travaux.

Objectifs

- Acquérir les nouvelles connaissances sur la réglementation Déclaration de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et son guide technique.
- Comprendre les obligations de chaque partie prenante.
- Connaître les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux à adopter pour la sécurité des biens et des personnes.
- Préparer les stagiaires à l'obtention de l'examen qui se déroule sous forme d'un QCM.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

QCM réalisé sur le site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) à l'aide de tablettes mises à disposition des stagiaires.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de compétences si réussite au QCM-AIPR, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Encadrant.

Équivalence et allègement de formation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée par la détention par l'agent concerné d'au moins un des documents suivants établissant sa compétence :

- Un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle des secteurs professionnels concernés par les travaux proximité des réseaux, datant de moins de 5 ans.
- Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) en cours de validité, et prenant en compte la sécurité des travaux à proximité des réseaux.
- Une attestation de compétences délivrée à la suite d'un examen par QCM, datant de moins de 5 ans.
- Un justificatif de compétences équivalent à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre état membre de l'Union européenne.

Qualifications du formateur

Formateur AIPR titulaire d'une attestation AIPR de concepteur.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 650€ HT / jour
Inter-entreprises : 390€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jours (08h00) – 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être en possession de sa carte nationale d'identité valide.

Personnes concernées

Conducteurs de travaux, chargé d'études, personnels de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, personnels de maîtrise d'ouvrage, personnels réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux

Objectifs

- Acquérir les nouvelles connaissances sur la réglementation Déclaration de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et son guide technique,
- Comprendre les obligations de chaque partie prenante,
- Connaître les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux à adopter pour la sécurité des biens et des personnes,
- Préparer les stagiaires à l'obtention de l'examen qui se déroule sous forme d'un QCM.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

QCM réalisé sur le site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) à l'aide de tablettes mises à disposition des stagiaires.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de compétences si réussite au QCM-AIPR, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Encadrant.

Équivalence et allègement de formation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée par la détention par l'agent concerné d'au moins un des documents suivants établissant sa compétence :

- Un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle des secteurs professionnels concernés par les travaux proximité des réseaux, datant de moins de 5 ans.
- Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) en cours de validité, et prenant en compte la sécurité des travaux à proximité des réseaux.
- Une attestation de compétences délivrée à la suite d'un examen par QCM, datant de moins de 5 ans.
- Un justificatif de compétences équivalent à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre état membre de l'Union européenne.

Qualifications du formateur

Formateur AIPR titulaire d'une attestation AIPR de concepteur.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 650€ HT / jour
Inter-entreprises : 390€ HT / stagiaire

Durée et validité

2 jours (14h00) – 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être en possession de sa carte nationale d'identité valide.

Personnes concernées

- Conducteurs d'engins dans le BTP, de nacelles élévatrices, de grues, de pompes à béton.
- Suiveurs, canalisateurs, ouvriers du BTP.

Objectifs

- Acquérir les nouvelles connaissances sur la réglementation Déclaration de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et son guide technique.
- Comprendre les obligations de chaque partie prenante.
- Connaître les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux à adopter pour la sécurité des biens et des personnes.
- Préparer les stagiaires à l'obtention de l'examen qui se déroule sous forme d'un QCM.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

QCM réalisé sur le site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) à l'aide de tablettes mises à disposition des stagiaires.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de compétences si réussite au QCM-AIPR, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Opérateur.

Équivalence et allègement de formation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée par la détention par l'agent concerné d'au moins un des documents suivants établissant sa compétence :

- Un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle des secteurs professionnels concernés par les travaux proximité des réseaux, datant de moins de 5 ans.
- Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) en cours de validité, et prenant en compte la sécurité des travaux à proximité des réseaux.
- Une attestation de compétences délivrée à la suite d'un examen par QCM, datant de moins de 5 ans.
- Un justificatif de compétences équivalent à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre état membre de l'Union européenne.

Qualifications du formateur

Formateur AIPR titulaire d'une attestation AIPR de concepteur.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 650€ HT / jour
Inter-entreprises : 390€ HT / stagiaire

Durée et validité

1 jour (08h00) - 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être en possession de sa carte nationale d'identité valide.

Personnes concernées

- Conducteurs d'engins dans le BTP, de nacelles élévatrices, de grues, de pompes à béton.
- Suiveurs, canalisateurs, ouvriers du BTP.

Objectifs

- Acquérir les nouvelles connaissances sur la réglementation Déclaration de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et son guide technique.
- Comprendre les obligations de chaque partie prenante.
- Connaître les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux à adopter pour la sécurité des biens et des personnes.
- Préparer les stagiaires à l'obtention de l'examen qui se déroule sous forme d'un QCM.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

QCM réalisé sur le site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) à l'aide de tablettes mises à disposition des stagiaires.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de compétences si réussite au QCM-AIPR, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Opérateur.

Équivalence et allègement de formation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée par la détention par l'agent concerné d'au moins un des documents suivants établissant sa compétence :

- Un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle des secteurs professionnels concernés par les travaux proximité des réseaux, datant de moins de 5 ans.
- Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) en cours de validité, et prenant en compte la sécurité des travaux à proximité des réseaux.
- Une attestation de compétences délivrée à la suite d'un examen par QCM, datant de moins de 5 ans.
- Un justificatif de compétences équivalent à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre état membre de l'Union européenne.

Qualifications du formateur

Formateur AIPR titulaire d'une attestation AIPR de concepteur.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 325€ HT / ½ journée
Inter-entreprises : 100€ HT / stagiaire

Durée et validité

0,5 jour (03h30) – 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être en possession de sa carte nationale d'identité valide.

Personnes concernées

- Conducteurs de travaux, chargé d'études, personnels de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, personnels de maîtrise d'ouvrage, personnels réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux.
- Salariés sous la direction du responsable de projet : chefs de chantier ou conducteur de travaux.
- Conducteurs d'engins dans le BTP, de nacelles élévatrices, de grues, de pompes à béton.
- Suiveurs, canalisateurs, ouvriers du BTP.

Objectifs

- Actualiser les nouvelles connaissances sur la réglementation Déclaration de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et son guide technique.
- Revoir les obligations de chaque partie prenante,
- Revoir les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux à adopter pour la sécurité des biens et des personnes.
- Préparer les stagiaires à l'obtention de l'examen qui se déroule sous forme d'un QCM.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

QCM réalisé sur le site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) à l'aide de tablettes mises à disposition des stagiaires.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de compétences si réussite au QCM-AIPR, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Concepteur.

Équivalence et allègement de formation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée par la détention par l'agent concerné d'au moins un des documents suivants établissant sa compétence :

- Un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle des secteurs professionnels concernés par les travaux proximité des réseaux, datant de moins de 5 ans.
- Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) en cours de validité, et prenant en compte la sécurité des travaux à proximité des réseaux.
- Une attestation de compétences délivrée à la suite d'un examen par QCM, datant de moins de 5 ans.
- Un justificatif de compétences équivalent à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre état membre de l'Union européenne.

Qualifications du formateur

Formateur AIPR titulaire d'une attestation AIPR de concepteur.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 200€ HT / 2h00 et par session
Inter-entreprises : 100€ HT / stagiaire

Durée et validité

02h00 – 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Maîtriser la langue française.
- Aucune connaissance n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Être en possession de sa carte nationale d'identité valide.

Personnes concernées

- Conducteurs de travaux, chargé d'études, personnels de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, personnels de maîtrise d'ouvrage, personnels réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux.
- Salariés sous la direction du responsable de projet : chefs de chantier ou conducteur de travaux.
- Conducteurs d'engins dans le BTP, de nacelles élévatrices, de grues, de pompes à béton.
- Suiveurs, canalisateurs, ouvriers du BTP.

Objectifs

Réussir l'examen AIPR Concepteur ou Encadrant ou Opérateur.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

QCM réalisé sur le site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) à l'aide de tablettes mises à disposition des stagiaires.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de compétences si réussite au QCM-AIPR, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Concepteur ou Encadrant ou Opérateur.

Équivalence et allègement de formation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est conditionnée par la détention par l'agent concerné d'au moins un des documents suivants établissant sa compétence :

- Un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle des secteurs professionnels concernés par les travaux proximité des réseaux, datant de moins de 5 ans.
- Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) en cours de validité, et prenant en compte la sécurité des travaux à proximité des réseaux.
- Une attestation de compétences délivrée à la suite d'un examen par QCM, datant de moins de 5 ans.
- Un justificatif de compétences équivalent à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre état membre de l'Union européenne.

Qualifications du formateur

Surveillant d'examen placé sous l'autorité d'un référent concepteur du centre AIPR reconnu.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

AUTORISATION DE CONDUITE

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	---%
QUALITÉ DES FORMATEURS :	---%
SATISFACTION GLOBALE :	---%
TAUX DE RÉUSSITE :	---%



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Article R. 4323-55 du code du travail : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Arrêté du 2 décembre 1998 et Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999 : La formation et la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Une autorisation de conduite doit être délivrée par l'employeur, pour la conduite des engins suivants :

- chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ;
- grues à tour ;
- grues mobiles ;
- engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté ;
- plates-formes élévatrices mobiles de personnel ;
- grues auxiliaires de chargement de véhicules.

Cette autorisation est accordée :

- si le médecin du travail a délivré au conducteur un certificat d'aptitude médicale.
- si le conducteur a acquis le savoir et les compétences nécessaires.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprises : 600€ HT / jour

Durée et validité

1 jour (08h00) - 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Être apte médicalement.
- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque).

Personnes concernées

Tous les salariés utilisant un ou plusieurs types de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Objectifs

- Maîtriser la conduite et utiliser en sécurité les différents types de chariots visés par son activité.
- Réaliser les vérifications générales périodiques de son chariot élévateur.
- Permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite dans la catégorie visée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin du module théorique à l'aide d'un QCM.
- Évaluation pratique réalisée en fin de formation conforme aux recommandations du CACES®.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence.

Qualifications du formateur

- Formateurs CACES® justifiant 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprises : 600€ HT / jour

Durée et validité

1 jour (08h00) - 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Être apte médicalement.
- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque).

Personnes concernées

Tous salariés utilisant un ou plusieurs types de plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP).

Objectifs

- Maîtriser la conduite et utiliser en sécurité les différents types de chariots visés par son activité.
- Réaliser les vérifications générales périodiques de sa PEMP.
- Permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite dans la catégorie visée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin du module théorique à l'aide d'un QCM.
- Évaluation pratique réalisée en fin de formation conforme aux recommandations du CACES®.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence.

Qualifications du formateur

- Formateurs CACES® justifiant 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprises : 600€ HT / jour

Durée et validité

1 jour (08h00) - 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Être apte médicalement.
- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque).

Personnes concernées

Tous salariés utilisant des gerbeurs accompagnants.

Objectifs

- Maîtriser la conduite et utiliser en sécurité les différents types de chariots visés par son activité.
- Réaliser les vérifications générales périodiques de son gerbeur accompagnant.
- Permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite dans la catégorie visée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin du module théorique à l'aide d'un QCM.
- Évaluation pratique réalisée en fin de formation conforme aux recommandations du CACES®.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence.

Qualifications du formateur

- Formateurs CACES® justifiant 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprises : 600€ HT / jour

Durée et validité

1 jour (08h00) - 5 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans vos locaux (intra-entreprise)

Prérequis

- Être apte médicalement.
- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque).

Personnes concernées

Tous salariés manipulant des ponts roulants et / ou des portiques.

Objectifs

- Maîtriser la conduite et utiliser en sécurité les différents types de chariots visés par son activité.
- Réaliser les vérifications générales périodiques de son pont roulant.
- Permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite dans la catégorie visée.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin du module théorique à l'aide d'un QCM.
- Évaluation pratique réalisée en fin de formation conforme aux recommandations du CACES®.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence.

Qualifications du formateur

- Formateurs CACES® justifiant 3 ans d'expériences professionnelles minimum.
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	100%
QUALITÉ DES FORMATEURS :	100%
SATISFACTION GLOBALE :	100%
TAUX DE RÉUSSITE :	100%

CADRE RÉGLEMENTAIRE : NF C 18-510 – COMPÉTENCES DU FORMATEUR EN HABILITATION ÉLECTRIQUE

Il convient que le formateur :

- connaisse les lois de l'électrotechnique nécessaires à l'enseignement des différents modules ;
- possède une expérience professionnelle minimale de 3 ans sur les ouvrages, les installations ou les équipements électriques faisant l'objet de la formation ;
- possède des compétences pédagogiques acquises au cours de formations ou de plusieurs années de pratique de l'animation de stage ;
- connaisse de façon approfondie la norme NF C 18-510 dans le domaine de la formation dispensée ;
- connaisse le contexte réglementaire de la prévention du risque électrique ;
- sache identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle vis-à-vis du risque électrique, dans le domaine de la formation dispensée.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Inter-entreprises : 1200€ HT / jour

Durée et validité

4 jours (28h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des connaissances élémentaires en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Avoir suivi et validé la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS.
- Réaliser un déroulé pédagogique.
- Créer un support de cours et les tests théoriques et pratiques associés.
- Être capable d'animer des formations en habilitation électrique pour du personnel électriciens BT/HTA.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Toute personne ou formateur souhaitant animer des formations en habilitation électrique conformément aux recommandations de la NF C 18-510

Objectifs

Tous les salariés utilisant un ou plusieurs types de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NFC 18-510/A2.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC+2 minimum dans les métiers de l'électrotechnique
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum dans les métiers de l'électrotechnique
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Inter-entreprises : 1500€ HT / jour

Durée et validité

5 jours (35h00) – 3 ans

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

- Posséder des connaissances élémentaires en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Avoir suivi et validé la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Personnes concernées

Toute personne ou formateur souhaitant animer des formations en habilitation électrique conformément aux recommandations de la NF C 18-510

Objectifs

- Maîtriser la Norme NF C 18-510 et ses amendements.
- Réaliser un déroulé pédagogique.
- Créer un support de cours et les tests théoriques et pratiques associés.
- Être capable d'animer des formations en habilitation électrique pour les niveaux suivants : HDV-HD-BD-BS-BE Manœuvre-HF-BF-BP.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation suivant les recommandations de la NFC 18-510/A2.

Documents remis en fin de formation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation initiale.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence.

Qualifications du formateur

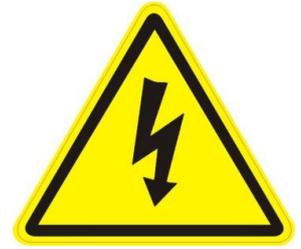
- Titulaire d'un BAC+2 minimum dans les métiers de l'électrotechnique
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum dans les métiers de l'électrotechnique
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

QUELQUES CHIFFRES !

ORGANISATION DE LA FORMATION :	---%
QUALITÉ DES FORMATEURS :	---%
SATISFACTION GLOBALE :	---%
TAUX DE RÉUSSITE :	---%



Renseignements

Téléphone : **06 19 96 80 53**
Courriel : **cedric.kuc@ckprevention.fr**

Tarifs

Intra-entreprise : 700€ HT/jour
Inter-entreprise : 1500€ HT/stagiaire

Durée et validité

5 jours (35h00)

Nombre de stagiaires

4 à 10 personnes maximum

Date(s)

- Suivant les disponibilités du client (formation intra)
- Consulter notre planning (formation inter)

Modalités et délais d'accès

- Une réponse vous sera donnée dans les 48 heures
- Le délai moyen de mise en place de la formation est d'un mois

Lieu(x) de formation

- Dans vos locaux (intra-entreprise)
- Dans nos différents sites partenaires (inter-entreprises) respectant l'article R4214-26 du code du travail

Prérequis

Aucun

Personnes concernées

Techniciens appelés à effectuer des opérations d'ordre électrique simple de maintenance sur machine.

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement d'un circuit électrique simple sur machine (commande et puissance) ;
- Comprendre le « pourquoi » des interventions d'ordre électrique effectuées sur une machine et intervenir en sécurité ;
- Savoir rendre compte d'un dysfonctionnement d'ordre électrique au service maintenance.

Démarche pédagogique

Méthode active basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, mise en situation pratique pour les stagiaires) et reposant sur le discours du formateur (expositive, transmissive, interrogative), sur l'échange avec les participants (participative, heuristique), sur la réalisation de cas pratiques (simulation) afin de mettre en application les nouvelles connaissances et de valider la bonne acquisition des connaissances/compétences par les stagiaires.

Modalités d'évaluation des compétences

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation finale théorique et pratique réalisée en fin de formation.

Documents remis en fin de formation

Délivrance d'une attestation de fin de formation aux stagiaires ayant participé à l'ensemble de la formation.

Équivalence et allègement de formation

Aucune équivalence.

Qualifications du formateur

- Titulaire d'un BAC+2 minimum dans les métiers de l'électrotechnique
- 3 ans d'expériences professionnelles minimum dans les métiers de l'électrotechnique
- 3 ans d'expérience minimum dans la formation professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées

Entretien d'accessibilité indispensable entre le référent pédagogique de CK Prévention et l'entreprise pour vérifier la faisabilité de la formation.

Retrouvez-nous sur : <https://www.ckprevention.fr>

ainsi que sur les réseaux sociaux



CK PREVENTION

N° de SIRET : 51962456300051 – code APE : 8559A

Déclaration d'activité n°31 62 02537 62 auprès du préfet de la région Hauts de France

Tél : 06 19 96 80 53 / 03 59 70 21 70

E-mail : cedric.kuc@ckprevention.fr